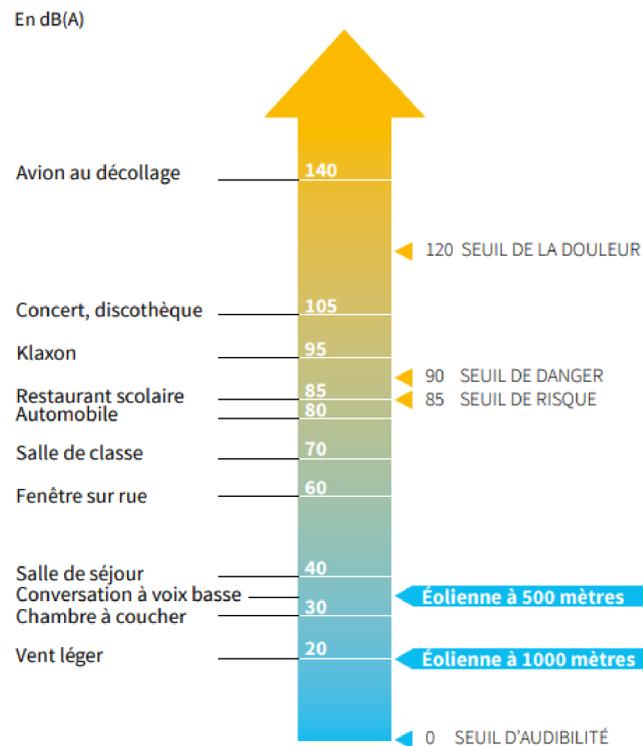




PROJET ÉOLIEN DE PLOUISY

ÉTUDES ENVIRONNEMENTALES, DE VENT, PAYSAGÈRES ET ACOUSTIQUES

ÉTUDES ACOUSTIQUES



Deux campagnes **acoustiques** sont menées : une première en décembre 2023 suivie d'une campagne estivale en 2024.

Cette étude acoustique sera complétée par une **étude de réception** : dans l'année qui suit la mise en service du parc, un inspecteur ICPE vérifiera que le parc éolien respecte bel et bien la réglementation acoustique.

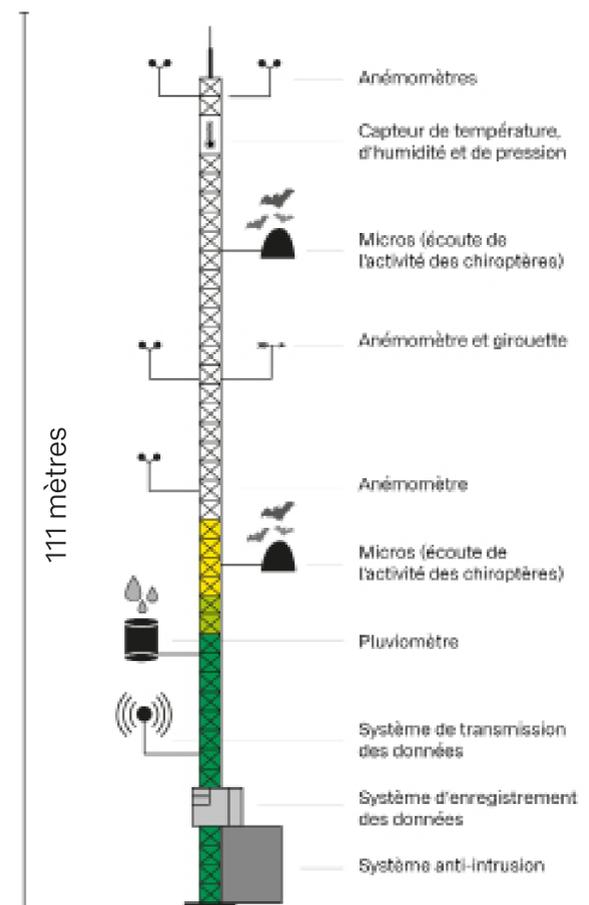
Bon à savoir !

- La réglementation acoustique française est la plus stricte d'Europe en matière d'éolien.
- Le bruit d'une éolienne à 500m est de 35 dB (décibels).
- Lorsque le parc éolien est construit, des sonomètres sont implantés tout autour de la zone pour s'assurer que la réglementation acoustique est respectée.
- En cas de mesures non réglementaires, un système de bridage doit être mis en place.

ÉTUDES DE VENT

Le mât de mesure d'une hauteur de 111 mètres a été installé le 22 mai 2023, il mesure pendant 1 an :

- **La vitesse du vent** : grâce à 5 anémomètres situés de 40 à 100m de haut,
- **La direction du vent** : grâce à la girouette,
- **L'activité des chauves-souris** : grâce à des micros.



ÉTUDES ENVIRONNEMENTALES

Les études environnementales ont commencé en avril 2023 et durent un cycle écologique complet (1 an minimum).

Objectifs de l'étude environnementale :

- Recenser les habitats naturels ainsi que la faune et flore locales,
- Vérifier si l'implantation du projet est compatible avec la biodiversité du territoire.

ÉTUDE PAYSAGÈRE

Objectifs de l'études paysagères :

- Déterminer les enjeux paysagers et patrimoniaux autour du projet, dans son aire immédiate, rapprochée et éloignée,
- Donner à voir le projet dans son environnement : réalisation de photomontages.

